

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 14 février 2019, il sera procédé du vendredi 8 mars 2019 à 9 h 00 au mardi 09 avril 2019 à 17 h 30 inclus, sur le territoire des communes d'Orléans, d'Olivet et de Fleury les Aubrais à une enquête publique unique portant sur :

- la demande d'autorisation environnementale relative au Projet CO'Met pour la création d'un complexe socio-culturel et sportif et d'une aire événementielle sur le territoire des communes d'Orléans, Olivet et Fleury les Aubrais, conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement
- au permis de construire et permis d'aménager pour la construction d'un grand équipement public composé de trois bâtiments : salle sportive, parc d'expositions et palais des congrès sur la commune d'Orléans, et du réaménagement de l'aire de stationnement (Parking des Montées) en lien avec le permis de construire relatif à la construction du grand équipement public (CO'Met),
- la mise en compatibilité du PLU de la commune d'Orléans par le moyen d'une déclaration de projet

Pendant toute la durée de l'enquête, du vendredi 8 mars 2019 à 9 h 00 au mardi 09 avril 2019 à 17 h 30 inclus, les pièces des dossiers de l'enquête unique seront déposées dans les lieux d'enquête concernés par le projet où toutes personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture suivants, exceptés les dimanches et jours fériés soit :

Commune d'Orléans (siège de l'enquête) 1 place de l'Etape 45040 ORLEANS	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 Le samedi de 9 h 00 à 12h 00
Commune d'Orléans Mairie de quartier Saint Marceau	Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 Le samedi de 9 h 00 à 12h 00
Commune de Fleury les Aubrais Pôle Urban – Code couleur orange 64C rue des Fossés 45 400 FLEURY LES AUBRAIS	Du lundi au jeudi : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h30 à 17 h 30 Le vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Commune d'Olivet 283 rue du Général de Gaulle 45160 OLIVET	Lundi, mercredi, jeudi vendredi : de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 Mardi : 10 h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30 Le samedi : 9h00 à 12h00

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti par un poste informatique au siège de l'enquête en mairie d'Orléans et à la mairie de quartier Saint Marceau.

Les personnes qui le désireraient pourront, au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts dans chaque lieu d'enquête, soit les adresser par écrit au président de la commission d'enquête, en mairie d'Orléans (siège de l'enquête : 1, place de l'Etape - Mairie - 45040 ORLEANS), où elles seront annexées aux registres d'enquête.

Les observations pourront également être formulées à l'adresse électronique suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : Projet CO'Met. Toutes les observations, propositions et contre-propositions, quelle que soit la forme de leur dépôt, seront portées à la connaissance du public sur le site de la Préfecture du Loiret.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Par ailleurs, des informations sur le projet peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Monsieur Patrick Gond - tél : 02 38 78 75 41 ✉ enquete-comet@orleans-metropole.fr

Par décision du 29 janvier 2019, la présidente du tribunal administratif d'Orléans a désigné la commission d'enquête qui se compose comme suit :

- président : Monsieur Bernard Coquelet
- membres titulaires : Monsieur Michel Gondouin et Monsieur Albert Katic

La commission d'enquête représentée par un ou plusieurs membres se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations écrites et orales, au cours des permanences organisées aux lieux et dates indiquées ci après :

Lieux	Dates	Horaires
Mairie d'Orléans	Vendredi 8 mars 2019	De 9h00 à 12h00
	Mardi 9 avril 2019	De 14h30 à 17h30
	Samedi 23 mars 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie de quartier Saint Marceau - Orléans	Vendredi 8 mars 2019	De 14h00 à 17h00
	Jeudi 4 avril 2019	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Olivet	Mardi 26 mars 2019	De 14h00 à 17h00
Mairie de Fleury les Aubrais Pôle Urban – Code couleur orange 64C rue des Fossés 45 400 FLEURY LES AUBRAIS	Vendredi 8 mars 2019	De 9h00 à 12h00
	Jeudi 21 mars 2019	De 14h00 à 17h00
	Mardi 9 avril 2019	De 9h00 à 12h00

Le présent avis ainsi que l'ensemble des pièces essentielles du dossier dont l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, seront publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr (*Politiques publiques – Environnement, Eau, Forêt, Chasse, Pêche – Enquêtes publiques / Avis de l'autorité environnementale – Loi sur l'eau – Opérations soumises à autorisation / Enquête publique*)

Dans un délai de 30 jours à l'issue de l'enquête, la commission d'enquête transmettra son rapport et de ses conclusions motivées au Préfet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de leur réception, dans les communes concernées, en préfecture du Loiret (Direction de la citoyenneté et de la légalité – Bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique), à la Direction départementale des territoires et sur le site internet www.loiret.gouv.fr

A l'issue de la procédure réglementaire, les autorités compétentes sont :

- le préfet pour prendre une décision d'autorisation environnementale ou de refus relative au Projet CO'Met pour la création d'un complexe socio-culturel et sportif et d'une aire événementielle sur le territoire des communes d'Orléans, Olivet et Fleury les Aubrais
- le maire d'Orléans pour la délivrance des permis pour la construction d'un grand équipement public composé de trois bâtiments : salle sportive, parc d'expositions et palais des congrès sur la commune d'Orléans, et du réaménagement de l'aire de stationnement (Parking des Montées) en lien avec le permis de construire relatif à la construction du grand équipement public (CO'Met)
- le président d'Orléans Métropole pour la mise en compatibilité du PLU d'Orléans par le moyen d'une déclaration de projet.